

Programme

Les Spécificités de l'expertise pénale

- **les principes directeurs**

En première partie, les principes directeurs du procès pénal vont être étudiés comme étant les principes essentiels de la procédure pénale, impératifs au bon déroulement du « procès équitable », dans le respect des droits fondamentaux (droits de la défense, égalité des armes, tribunal indépendant et impartial, délai raisonnable).

- les applications et conséquences pratiques des principes directeurs seront ensuite développées dans trois parties :

- **le cadre juridictionnel**

le cadre juridictionnel (juridictions d'instruction, juridictions de jugement),

- **le procès pénal**

le déroulement du procès pénal,

- **l'intervention du technicien**

le champ d'intervention du technicien et les différentes phases de cette intervention.